

Cahier de doléances du Tiers État d'Andilly (Meurthe-et-Moselle)

Cahier des remontrances, plaintes et doléances moyens et avis du village d'Andilly pour servir à former les instructions et pouvoirs dont le Roi veut que soient munis les Députés aux États Généraux pour proposer, remontrer, aviser et consentir, ainsi qu'il est porté aux lettres de convocation.

Au roi

Sire,

Les habitants du village d'Andilly ressortissant au Bailliage Royal de Pont-à-Mousson, invités par la tendresse paternelle dont votre Majesté daigne leur donner des assurances les plus formelles dans ses lettres de convocation aux États Généraux osent vous supplier d'écouter leurs très humbles, très respectueuses et très brièves remontrances, laissant aux Députés des villes plus instruits le soin de s'étendre plus amplement sur les vrais et grands intérêts de la province ; supplient donc très humblement et remontent à Votre Majesté lesdits habitants :

1° Que rien n'est plus juste de contribuer selon ses facultés aux impôts librement consentis par la nation et de venir chacun au devant des besoins de l'État. Ils y consentent d'autant plus volontiers qu'ils espèrent que Votre Majesté est disposée à prendre les moyens les plus propres à répartir sagement les impôts sur tous les ordres de votre état et à les administrer prudemment et avec économie. Ils osent représenter qu'il n'y a point de moyens plus propres pour parvenir à cette fin que les États provinciaux. Et, en effet, ces États composés des personnes les plus intègres et les plus instruites de la province seront plus à portée d'en connaître toutes les ressources, les forces et facultés de chacun, des contribuables, de répartir les impôts avec justice et équité et si quelqu'un se trouvait lésé, il est plus à portée de faire des réclamations et obtenir des redressements. L'économie se montre encore de la manière la plus évidente, ces hommes désintéressés, choisis par la voix libre du public, honorés de la confiance de leurs compatriotes, se feront une gloire de servir leur patrie, d'employer leur temps, et leurs talents pour trouver des moyens de verser avec peu de frais tous les tributs de la province dans les coffres de Votre Majesté. Nous vous demandons donc, Sire, l'établissement de ces États et en même temps de conserver les assemblées municipales et leur donner plus d'autorité et de relations avec l'assemblée provinciale, celles là leur donneront des connaissances locales et celle cy procédera aux grandes opérations.

2° De délivrer la province de tous ces embarras et ces entraves que l'on trouve à chaque pas de la part de la ferme pour communiquer avec ses voisins. Il n'y a rien de plus dispendieux, de plus incommode et qui expose davantage aux contraventions, confiscations, à des procès qui ruinent vos sujets et surtout notre petite communauté enclavée dans le pays toulouais dont elle ne peut sortir ni entrer la moindre chose sans payer des droits. Délivrez-nous donc, Sire, de ce fléau et permettez que l'on puisse communiquer librement et sans acquit avec tous nos voisins, ce seul bienfait éterniserait votre bienfaisance.

3° Diminuer le prix du sel qui est un objet de première nécessité, l'excès, les entraves qu'on y met, la peine de l'aller chercher à deux lieues, est un impôt des plus pressant qui mine journellement vos peuples. Rabaisser le prix également du tabac qui est devenu nécessaire à plusieurs.

Rendre ces deux objets commercables.

4° Modérer pareillement le prix du timbre, les droits de contrôle, diminuer également les frais et formalités d'acte, d'échange, pour réunir les possessions champêtres qui sont trop divisées dans cette partie sujette à quantité de procès et trop difficile à exploiter. Supprimer les offices d'huissiers priseurs qui sont une ruine pour les campagnes. Changer l'édit des hypothèques qui dépouille un nombre de créanciers de leur dû parce qu'ils n'ont pas le loisir d'aller continuellement dans les bailliages éloignés consulter le tableau des hypothèques ; prendre un moyen plus propre pour faire connaître aux créanciers la vente des biens sur lesquels ils ont hypothèque en les faisant afficher aux portes des églises sur lesquelles les biens sont situés et à celle du domicile du débiteur. La rumeur publique assurerait plus infailliblement les droits des créanciers.

5° Il y a des règlements qui ordonnent aux curés des campagnes d'instruire le ministère des causes générales des maladies dominantes dans certains endroits ; jusqu'ici, on n'a rien statué là dessus, il faudrait

donc établir dans tous les districts, un bureau de santé pour visiter les lieux de sa dépendance et prendre des renseignements locaux et ordonner comme de droit ce qui serait nécessaire pour remédier à l'insalubrité de l'air, et à toutes les causes de la dépopulation. Malgré les soins attentifs des curés et vicaires, les maladies enlèvent un grand nombre de personnes qui auraient pu échapper, si un homme expert en médecine était venu à leur secours. Il serait donc bien utile d'avoir dans un certain arrondissement fixé un chirurgien habile stipendié aux frais de la province pour secourir les pauvres de la campagne et les gens peu aisés. Le gouvernement pourrait trouver des moyens sages pour assurer ces secours et éviter les abus. L'ignorance des sages femmes de la campagne est aussi une cause qui expose souvent la vie de plusieurs mères et de plusieurs enfants. Ne pourrait-on pas former des écoles gratuites ? ou faire instruire ces femmes par ces chirurgiens ? et pour encourager ces femmes à prendre des leçons et à s'attacher à leurs devoirs, y attacher quelques récompenses ?

6° Donner une nouvelle forme aux Grueries moins dispendieuses aux communautés ; diminuer les honoraires des receveurs des deniers des bois vendus ; simplifier les formalités pour que les communautés puissent faire des adjudications à moindres frais ; attirer les deniers nécessaires pour payer ces adjudications ; épargner mille faux frais et démarches qui ne finissent pas ; statuer et régler aux communautés ce qui est nécessaire pour obtenir leurs deniers ou aux adjudicataires.

7° Il faudrait encourager l'agriculture, favoriser autant qu'il est possible le laboureur, l'homme vraiment nécessaire à l'État, exempter ses enfants et ses domestiques de la milice plus il aura de bras et de richesses et plus la terre lui prodiguera l'abondance, si on l'écrase il deviendra inutile. Il faudrait encore faciliter aux gens de la campagne comme à ceux de cette communauté chargés de droit et de redevances aux seigneurs, presque l'égalité des tailles, faciliter les moyens de racheter ces redevances et les banalités par une loi qui concilierait le rachat ou cette conversion avec l'intérêt des seigneurs.

8° Venir au secours des veuves, des orphelins et de toutes les familles surchargées d'enfants, établir des ateliers, des manufactures pour les occuper et y placer l'excédent des enfants que les grosses familles ne pourraient nourrir ; pourvoir aux besoins des vieillards, par là, on arrêterait la mendicité qui occasionne les vices et souvent les brigandages.

9° Donner aux assemblées municipales plus d'autorité pour permettre à la police intérieure pour prévenir les délits et refus champêtres, finir quantité de contestations sur les possessions, purger les communautés de ces pestes qui ne vivent que de pillage et de rapines, plus à craindre parmi les campagnes que des ennemis de l'État, devant qui on n'ose se plaindre de peur de plus grand malheur qui enhardis par l'impunité parce qu'il en coûterait trop pour les expulser juridiquement, dévastent tout et oppriment les faibles. Donner à nos assemblées municipales avec l'avis des notables, le droit de les expulser et bientôt la crainte les rendra plus circonspects et moins hardis.

10° La religion est le garant le plus assuré des mœurs et le plus fervent appui de la société et du Trône. Donner aux pasteurs pour la faire respecter, toute l'autorité, rétablir les bonnes mœurs, mettre un frein au libertinage, inspirer au sexe la pudeur et la modestie nécessaires à leur état ; il en résulterait un avantage bien réel aux parents et à la société.

11° Notre communauté réclamerait encore la bienfaisance de votre Majesté pour rendre à notre ville de Pont-à-Mousson son ancienne splendeur en rétablissant l'université dont on l'a dépouillée. Votre vertu la plus chère, Sire, est de rendre la justice, c'en serait une grande de la rétablir, rien ne peut compenser la perte qu'on a faite à ses habitants qui trouvaient un moyen de subsister par les pensionnaires qu'elle leur procurait, rien ne nous dédommage des biens que nous et toutes les communautés voisines en retirions, soit à cause de la proximité des lieux, soit par rapport à la facilité d'y mettre des enfants, soit par la modicité des pensions qui sont augmentées dans une capitale, soit par la pureté des mœurs qui avaient moins d'occasions de se corrompre, soit par les relations différentes, de Bailliage ou de denrées que nous y portions ce qui nous engage à solliciter votre justice pour son rétablissement.

Pénétrés joie de la plus grande confiance dans la bonté de votre cœur paternel et dans l'équité que vous nous avez montrée depuis que vous êtes sur le trône, nous espérons que vous voudrez bien avoir égard à nos plaintes, doléances et remontrances moyens et avis, nous serons pénétrés de plus en plus des sentiments de reconnaissance, d'amour, de vénération, de soumission et de respect.

Sire,

De Votre Majesté

Les très humbles, très soumis et très fidèles sujets :